



POLITIQUE STIMULATION DU LANGAGE 2025–2026

Politique révisée en octobre 2025

Préambule

Le Regroupement pour la Trisomie 21 (RT21) offre un programme de stimulation du langage aux personnes ayant une trisomie 21 âgées de 3 ans et plus. Ce service est offert sous forme de séances individuelles et a comme objectif de développer les habiletés langagières chez le participant. Les rencontres sont offertes par une intervenante en stimulation du langage, qui est en lien direct avec l'orthophoniste au dossier, qui elle, agit comme soutien.

Déroulement de la session

Les rencontres peuvent se faire en personne ou en Zoom et sont d'une durée de 30 ou de 55 minutes.

Les séances sont offertes annuellement de septembre à juin.

- Sessions 1 et 2 à l'automne (8 rencontres) : 120\$ pour les rencontres de 30 minutes et 240\$ pour les rencontres de 55 minutes
- Sessions 4 au printemps (9 rencontres) : 135\$ pour les rencontres de 30 minutes et 270\$ pour les rencontres de 55 minutes.

Le choix de la plage horaire se fait lors de l'inscription, selon les disponibilités.

Session 4 (9 rencontres) - Plages horaires

Mardi	Du 14 avril au 15 mars 2026
Mercredi	Du 15 avril au 10 juin 2026
Jeudi	Du 16 avril au 11 juin 2026
Vendredi	Du 17 avril au 12 juin 2026

À noter :

- Il est nécessaire d'avoir un plan d'intervention orthophonique afin de pouvoir participer au programme. Celui-ci doit avoir été rédigé dans les deux dernières années.
- Une plage horaire vous sera attribuée pour toute la session.
- Vous aurez la priorité sur votre plage horaire pour la session suivante (3 ou 4), mais il est important de vous inscrire dès que nous communiquerons avec vous, lors de notre période de préinscriptions.
- La présence d'un parent lors des séances est discutée dans la première rencontre avec l'intervenante. S'il est jugé pertinent que le parent soit présent, nous demandons à celui-ci de garder un rôle d'observateur. La fratrie ne peut pas assister aux rencontres, dans le but d'optimiser la concentration de l'enfant et le travail de l'intervenante.
- Si vous souhaitez avoir un suivi en Zoom, un essai devra d'abord être fait pour vérifier la possibilité d'une intervention à distance. La collaboration du parent est nécessaire pour assurer le bon déroulement des rencontres à distance.
- Si vous ne pouvez pas vous présenter à une rencontre, merci d'aviser votre intervenante le plus rapidement possible par courriel ou par téléphone. Dans ce cas, la rencontre ne sera ni remboursée ni reprise.
- Si l'intervenante doit s'absenter, vous serez avisés à l'avance et la rencontre sera reprise ultérieurement.
- Si vous êtes en retard à votre rencontre, celle-ci se terminera tout de même à l'heure convenue et ne sera pas remboursée.
- Si votre retard excède 10 minutes lors d'une session en Zoom, l'intervenante se déconnectera. Il est à noter que celle-ci ne vous enverra pas de courriel et ne fera aucun appel téléphonique pour vous prévenir que vous êtes en retard.
- Si l'intervenante arrive en retard à votre rencontre, le temps sera récupéré.
- Le RT21 se donne le droit de mettre un terme à la participation d'un membre au programme s'il juge qu'il manque de moyens pour répondre aux besoins spécifiques de celui-ci. Que ce soit par manque de disponibilité, de capacité d'attention, de besoins sensoriels ou tout autre défi empêchant l'atteinte des objectifs du programme de stimulation du langage.

- Aucun comportement de violence verbale, physique et psychologique envers qui que ce soit ne sera toléré, en tout temps et en tous lieux. Le RT21 se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un jeune dont la conduite rend impossible le prolongement de sa venue au service de la stimulation du langage.
- Si le taux d'absentéisme ou de retards est supérieur à trois séances, le RT21 se réserve le droit de ne pas offrir la priorité d'inscription à la famille pour la prochaine session.

Paiement des frais liés à la session de stimulation du langage

Veuillez noter qu'une date limite de paiement sera mentionnée dans le courriel de confirmation d'inscription de GOrendezvous pour la session de stimulation du langage. Celui-ci garantit votre case horaire. Advenant le cas où le paiement n'a pas été fait avant la date limite indiquée, vous perdrez votre place et devrez revenir sur la liste d'attente.



Il est possible qu'une séance de stimulation du langage de votre enfant soit filmée pour permettre à l'orthophoniste de redéfinir les objectifs à travailler. Soyez assurés que seule l'orthophoniste aura accès à la vidéo et qu'elle sera détruite par la suite.

Précisions sur le rôle de l'orthophoniste versus celui de l'intervenante en stimulation du langage

L'orthophoniste* est un professionnel de la parole, du langage, de la communication, de l'apprentissage et de la déglutition.

Rôles de l'orthophoniste

- L'orthophoniste peut évaluer le jeune sur le plan de la parole, du langage et de la communication.
- L'orthophoniste peut rédiger un plan d'intervention personnalisé au nom de l'enfant qui sera révisé régulièrement.
- L'orthophoniste considère la personne et la famille comme étant des alliés importants dans le processus d'évaluation ainsi que dans le choix des objectifs et des différents moyens d'intervention.
- L'orthophoniste collabore avec l'intervenante en stimulation du langage pour lui faire part des objectifs à travailler, de tout changement dans le choix des objectifs et pour lui proposer des activités spécifiques de stimulation.

La collaboration entre l'orthophoniste au dossier et l'intervenante est priorisée en tout temps. Si le jeune n'a pas d'orthophoniste à son dossier, l'orthophoniste du RT21 pourra venir en soutien à l'intervenante au besoin.

L'intervenante en stimulation du langage possède une formation spécifique et spécialisée (SIDL)** pour stimuler le langage de l'enfant. Elle est en mesure d'utiliser différentes stratégies pour aider l'enfant.

Rôles de l'intervenante en stimulation du langage

- L'intervenante stimule et observe. Elle transmet régulièrement ses observations à l'orthophoniste au dossier du jeune.
- L'intervenante travaille en collaboration avec l'orthophoniste.
- L'intervenante conçoit du matériel adapté pour travailler les différents objectifs proposés dans le plan d'intervention orthophonique.
- L'intervenante accompagne le parent en lui donnant des stratégies aidantes pour son enfant et le réfère au besoin à du matériel pour l'aider à stimuler le langage au quotidien.

L'intervenante ne peut remplacer l'orthophoniste dans ses tâches. La relation de travail entre l'orthophoniste et l'intervenante en stimulation du langage est basée sur les principes de collaboration et d'encadrement.

* www.ooaq.qc.ca/consulter/orthophoniste/definition-orthophoniste/

** Cours collégial ou universitaire : stratégie d'intervention en langage.